

A quoi servent les revisions de la constitution ?

Par Artemis, le 17/10/2016 à 19:03

Bonjour à tous, j'ai une dissertation a faire en droit constitutionnel et je dois avouer que c'est un peu ma bête noir, et ce dès la rédaction du brouillon.

Mon sujet est :"a quoi servent les revisions de la constitution ?"

J'ai commencé a annalyser le sujet et j'ai reussis a en sortir quelques idées mais je n'arrive pas a aboutir.

Je pense que ma dissertation devra traiter des differents types de revisions a savoir les revisions partielle et abrogation et par conséquent traiter des pouvoirs constituant mais le sujet me semble large et je ne sais pas dans quel contexte historique me situer, lequel serait le plus judicieux.

J'aimerais traiter dans une premiere partie de la necessitée de faire evoluer la constitution avec les besoins de la société. Et dans une seconde partie du risque des revisions répétées qui pourrait conduirent a une dénaturation de la constitution (mais j'ai peur d'être hors sujet dans cette seconde partie).

J'espère que quelqu'un pourra confirmer ou infirmer mes premieres pistes et m'aider quant à la suite.

Par avance merci!

Par **Artemis**, le **17/10/2016** à **20:00**

Tout d'abord merci de prendre le temps de m'aider.

Dans mon vocabulaire j'ai vu le terme de révision abrogation c'est a mon sens le cas de la revision de juillet 1940 qui a etablit le regime de vichy.

Ce qui me trouble concernant mon plan c'est qu'on arrete pas de nous repeter que l'on doit être critique dans toute la dissertation et non pas que dans une partie et je pense que ma premiere partie n'est pas assez critique, elle devrais etre fusionné avec ma seconde partie mais alors je n'ai aucune idee de ce que je pourrais mettre dans la deuxieme partie.

Par LouisDD, le 17/10/2016 à 20:49

Salut!

Peut être faut il aussi étudier le caractère politique et institutionnel d'une révision de la constitution ? Que peut changer une révision, qu'apporte t'emmène au monde politique,

institutionnel et sociétal...

À mon sens votre sujet porte sur les révisions, Donc bien définir ce qu'est la revision d'une constitution, Pour ensuite mieux faire vos sous partie (je ne suis pas sûr que réviser comprenne l'abrogation par exemple...)

À approfondir!

Bonne soirée

Par Artemis, le 17/10/2016 à 22:57

Merci pour la reponse, j'ai bien compris que mon sujet porte sur les revisions. Je comptais definir les termes dans mon introduction, c'est ce qui est préconisé dans la methodologie de mon chargé de td. Il y a ecrit sur mon fascicule dans les notions juridique, dans le lexique a constituer les termes suivant : "revision partielle, revision totale et revision abrogation."Sauf erreur de mon professeur et chargé de td la notion de revision implique aussi parfois l'abrogation, en tout cas c'est ce qui m'est appris. Je n'ai pas compris le reste de votre message, plus exactement comment etudier le caractere institutionnel ou politique de la revision ? (j'ai encore beaucoup de mal avec le vocabulaire juridique) est il question de la porté politique ou institutionnel ?